

Le ministre des Transports, dans la réponse qu'il a donnée à la Chambre des communes le 2 mai, et qui a déjà été citée ce soir, indiquait clairement qu'il voulait voir le maximum de marchandises canadiennes transportées par les chemins de fer canadiens. La demande initiale de la Kootenay Railway Company a été examinée et a fait l'objet d'une décision de la Cour suprême, comme le député l'a déjà indiqué. Les parties intéressées ont été mis

au courant de la décision et on peut supposer qu'elles examinent quelles mesures prendre, si toutefois il y en a, à la lumière de cette décision. Jusqu'à présent, à ma connaissance, aucune des parties n'a indiqué quelle sera sa prochaine démarche. Entre-temps, le gouvernement continuera d'examiner à fond les implications du mémoire et les problèmes soulevés devant la CCT.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 29.)

---